

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 mai 2024

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absente exc.	Absent	Votants
12	11	1		12

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

Était absente excusée :

Mme KRÄWER Alice Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 avril 2024
2. Création d'un emprunt de 75 000 euros
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité publique de l'eau et de l'assainissement : approbation
4. CCHCPP : mutualisation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2024
5. Aménagement paysager : demande de subvention CCHCPP
6. Points divers

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Madame Mirèse WAGNER

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

2. CREATION D'UN EMPRUNT DE 75 000 EUROS (DELIBERATION D2024-05-01)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT le besoin prévisionnel de trésorerie ;

CONSIDERANT l'analyse financière 2024 de la commune de Silly-sur-Nied établie par le Service de Gestion Comptable de Metz (SGC) ;

La commune de Silly-sur-Nied envisage d'emprunter une somme de 75 000 € sur 12 ans. Cette somme servira à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie. Quatre organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens, le Crédit Mutuel, la Poste, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après étude des réponses et offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** la contraction du prêt destiné à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Organisme prêteur : Crédit Agricole
 - ✓ Montant : 75 000 €
 - ✓ Durée : 144 mois
 - ✓ Taux d'intérêt : 3,75 %
 - ✓ Frais de dossier : 150 €
 - ✓ Montant échéance : 1 947.53 €
 - ✓ Type échéance : trimestrielle
- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la contraction du prêt, de la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION (DELIBERATION D2024-05-02)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement année 2023 du SEBVF et est invité à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du rapport ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

**4. CCHCPP : MUTUALISATION DES TARIFS AU 1^{ER} MAI 2024
 (DELIBERATION D2024-05-03)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2016-08-02 du 12 décembre 2016 autorisant le Maire à signer la convention relative à la paie à façon avec la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange (CCHCPP) ;

VU la convention relative à la paie à façon signée le 17 novembre 2023 par le Maire et la CCHCPP pour un tarif de 2,50 € par fiche de paie ;

VU la réunion de la Commission Mutualisation en date du 28 mars 2024 ;

VU la DCC n°2024_42 du 8 avril 2024 du Conseil Communautaire de la CCHCPP validant le tarif de 5 € par fiche de paie à compter du 1^{er} mai 2024 ;

VU l'avenant n°1 à la convention relative à la paie à façon du 18 avril 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de confier l'élaboration des fiches de paie et le suivi administratif des ressources humaines à des experts en la matière ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE** le tarif de 5 € par fiche de paie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la paie à façon

**5. AMENAGEMENT PAYSAGER : DEMANDE DE SUBVENTION CCHCPP
 (DELIBERATION D2024-05-04)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement paysager des abords de la mairie d'une part et du plateau sportif d'autre part ;

CONSIDERANT le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Aménagement espaces verts : le long de la mairie et du foyer sillois	7 956,00	9 547,20
Création d'un labyrinthe engazonné	1 200,00	1 440,00
Aménagement espaces verts : terrain de boule et le long du terrain de jeux sur le plateau sportif	3 138,00	3 765,60
TOTAL	12 294,00	14 752,80

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes concernés :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
CCHCPP	Fonds de concours (50%)	6 147,00
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	8 605,80
Montant total TTC du projet		14 752,80

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la CCHCPP cette subvention relative aux aménagements paysagers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention et la réalisation des travaux et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

6. POINTS DIVERS

6.1 BUDGET PARTICIPATIF

La municipalité invite la population à proposer des idées dans le cadre de son budget participatif. Cette année 2 000 € sont inscrits au budget de la commune pour la réalisation d'un projet que la population souhaite voir se concrétiser.

Les idées sont à soumettre au plus tard pour le 8 juin 2024.

6.2 BOURSE AUX PLANTES

La 2ème édition du marché aux plantes organisée par les Représentants des Parents d'Élèves est organisée le Samedi 25 Mai de 10h à 12h dans la cour du groupe scolaire « L'île aux Oiseaux ».

Des plants à repiquer de légumes, fleurs, aromatiques préparés par les élèves et leurs parents y sont proposés à la vente et les bénéfices seront utilisés pour les enfants.

6.3 BILAN DE GESTION DU FOYER

Philippe Boulange présente le bilan comptable de la gestion du foyer sillois sur les années 2022 et 2023.

Une nette baisse de la consommation d'électricité est constatée depuis le changement du système de chauffage à partir de 2015. En 2023 le foyer a été loué 20 fois à des particuliers et 8 fois à des professionnels pour l'organisation de conférences ou formations correspondant à une recette de 6 400 € contre 1 900 € en 2022.

Au total le bilan financier présente un déficit de 4 012,14 € en 2023 contre 7 502,83 € en 2022.

Les investissements réalisés sur ces deux dernières années permettent l'amélioration du service lors de la location du foyer sillois : l'achat d'une armoire réfrigérée, la mise en peinture de la cuisine et l'installation de nouvelles étagères pour la vaisselle.

Divers points ont été relevés pour les travaux qui devront être réalisés : réparation de la fuite d'eau sur le toit, remplacement de la commande pour le chauffage et mise en peinture des petits locaux des diverses associations.

La séance est levée à 21h00

Fait à Silly-sur-Nied, le 10 juin 2024

La secrétaire de séance



Mirèse WAGNER

Le Maire



Serge WOLLJUNG